

Communiqué du gouvernement luxembourgeois (18 septembre 1960)

Légende: Le 18 septembre 1960, le gouvernement luxembourgeois publie un communiqué relatif aux conversations ministérielles franco-luxembourgeoises sur la coopération politique européenne tenues la veille à l'Élysée.

Source: Assemblée parlementaire européenne - Documents de séance 1960-1961. 06.10.1960, n° 68. [s.l.]. p. 11.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_du_gouvernement_luxembourgeois_18_septembre_1960-fr-e516ea39-783c-471c-a9a6-7c044aa908ad.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2014

Communiqué du gouvernement luxembourgeois (18 septembre 1960)

Le thème central des entretiens a été formé par le problème de la coopération européenne tel qu'il a été posé dans les récentes déclarations du Gouvernement français. Les Ministres luxembourgeois se sont déclarés en faveur de toutes mesures destinées à resserrer entre les pays européens une coopération politique qui leur paraît être une exigence impérieuse dans les circonstances de l'heure actuelle. En même temps, ils ont exprimé leur préoccupation que la recherche de nouvelles formules de collaboration n'ait pas pour effet de remettre en cause les Traités qui régissent les Communautés européennes. Au cours d'une expérience prolongée, le Luxembourg a pu mesurer en effet les avantages de l'intégration économique et, c'est pour cette raison, qu'il désire que les objectifs envisagés par les Traités existants restent intacts et que les réalisations acquises dans le cadre des Communautés, dont certaines revêtent pour le Luxembourg un caractère vital, soient sauvegardées.

Le Gouvernement luxembourgeois est volontiers disposé à rechercher d'un commun accord avec les autres pays intéressés, les moyens et les formes les plus appropriés destinés à étendre la coopération européenne à des domaines nouveaux. Les ministres luxembourgeois ont confiance que les nouvelles formes d'organisation politique recherchées en Europe occidentale seront telles qu'elles consolideront la solidarité de l'OTAN et favoriseront la solidarité avec tous les Etats membres de cette organisation.

Les Ministres ont été heureux de constater, au cours des conversations, que les intentions du Gouvernement français tiennent compte, dans une large mesure, des préoccupations européennes et nationales du Gouvernement luxembourgeois. Dans cet esprit, ils ont fait connaître au Président de la République, leurs appréciations pour l'initiative prise par le Gouvernement français et pour la nouvelle impulsion donnée par cette initiative au progrès de la coopération européenne.